

*M. Isnor:*

D. En d'autres termes, ces dessins ne furent pas préparés particulièrement pour la fabrication de la mitrailleuse Bren?—R. Non. Ils se rapportaient aux ateliers auxiliaires et à l'atelier des outils dont on pouvait supporter l'installation pour les besoins d'une fabrique d'armes portatives.

*M. MacInnis:*

D. Mais ils pourraient être utilisés ou adaptés à la production de la mitrailleuse Bren?—R. Oui, précisément.

*M. MacNeil:*

D. N'avez-vous pas visité les usines de Valcartier et de Lindsay en vue d'établir si elles se prêteraient ou non à la fabrication d'armes portatives?—R. Vous parlez maintenant des plans généraux que j'ai déposés durant l'enquête tenue par la commission et qui se rapportaient à un projet d'arsenal complet à Valcartier, je crois. Il n'y a pas de bâtiment à Valcartier.

D. Les pièces comportent un rapport que vous avez préparé sur l'adaptation de ces bâtiments.—R. Il n'y a pas de bâtiment à Valcartier.

D. J'entends l'arsenal fédéral à Québec?—R. A Québec. Non. Je n'ai jamais fait de rapport sur l'adaptation ou la non adaptation de l'arsenal fédéral à Québec à la fabrication d'armes portatives. L'arsenal fédéral à Québec constitue un établissement pour la fabrication de munitions et logiquement il ne pourrait être outillé ou ne conviendrait pas pour la fabrication de mitrailleuses.

*M. Green:*

D. Il eût été possible, je suppose, d'établir une usine pour la fabrication de la mitrailleuse Bren à titre d'usine du gouvernement tout comme l'usine Hahn a été établie à Toronto, n'est-ce pas?

M. BERCOVITCH: Tout est possible.

M. GREEN: N'interrompez pas, s'il vous plaît.

M. BERCOVITCH: Je n'interromps pas. Mais quand vous demandez au témoin si c'est possible ou non, je dis que tout est possible.

Le TÉMOIN: Monsieur Green, j'ai à répondre à une question inachevée, je crois. Vais-je y répondre?

M. BERCOVITCH: Continuez.

Le TÉMOIN: Pour ce qui regarde l'arsenal de Lindsay, je dois dire que j'en ai fait l'inspection. J'ai visité Lindsay et j'ai aussi examiné les plans en vue d'établir si cet arsenal conviendrait ou non à la fabrication d'armes portatives. Je crois que mon rapport final sur l'arsenal de Lindsay constitue l'une des pièces déposées devant la commission royale. Je ne suis pas certain où il se trouve maintenant. Ah, oui, c'est la Pièce n° 35 de la commission royale.

*M. MacNeil:*

D. Avez-vous été prié en votre qualité d'expert du ministère de faire une inspection de quelque autre établissement industriel au Canada en vue de déterminer son adaptation à la fabrication de mitrailleuses Bren?—R. Un autre.

*M. Green:*

D. Quelle usine était-ce?—R. J'ai hésité à nommer cette usine lors de l'enquête tenue par la commission royale, mais je crois qu'il n'est pas inconvenant que je la nomme maintenant. C'était l'usine *Cooley Arms* à Cobourg, Ontario.

*M. MacInnis:*

D. Avez-vous préparé un rapport concernant cette usine?—R. Oui.

D. A-t-il été déposé à titre de pièce?—R. Oui. Il constitue la Pièce n° 40.